

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le quatorze avril deux mille vingt-deux, s'est réuni le vingt avril deux mille vingt-deux à dix-neuf heures et trente minutes, en visioconférence en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique (pouvoir à VASTEL Laurent), ROUSSEL Philippe (pouvoir à GAGNARD Françoise), MESSIER Maxime (pouvoir à BROBECKER Astrid)

Absents : KATHOLA Pierre, GOUJA Sonia

Secrétaire : M. LE ROUZES Estéban est désigné secrétaire de séance

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 04 avril 2022 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 avril 2022 est reportée à une séance ultérieure.

➤ URBANISME ET AMENAGEMENT

1- Contrat de Relance du Logement entre l'Etat, Vallée Sud – Grand Paris et la ville de Fontenay-aux-Roses

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- abroge la délibération n° DEL220404_13 du Conseil Municipal du 04 avril 2022 portant contrat de relance du Logement entre l'Etat, Vallée Sud – Grand Paris et la ville de Fontenay-aux-Roses.
- indique que la Ville de Fontenay-aux-Roses définit l'objectif de production de logement pour la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 à 310 logements dont 80 logements sociaux.
- précise que cet objectif de logement ouvrera droit à une aide pour 287 logements pour un montant d'aide prévisionnel de 430 500 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat, ainsi que tous documents y afférents.

VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), LAFON Dominique (pouvoir à VASTEL Laurent), GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe (pouvoir à GAGNARD François) , MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime (pouvoir à BROBECKER Astrid), POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent contre]

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au 27 juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 25 AVR. 2022

Le Maire
Laurent VASTEL



POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie